

**REMARQUE:** Suite arrêté préfectoral, aucun véhicule ne sera autorisé à rester dans l'enceinte de la foire.

**OBSERVATIONS :**



La Brocante de Colombier participe à la sauvegarde du patrimoine. Une partie de la recette sera reversée à l'association "Les Amis des vieilles pierres de Colombier".



# FOYER RURAL DE COLOMBIER

## 27<sup>e</sup> FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE GRENIER

### VENDREDI 8 MAI 2020

Labadie - 24560 COLOMBIER EN PERIGORD

Responsable : Christine ROCHE

Secrétariat : Marie-Hélène GOIX - Les Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@hotmail.fr - Site : www.colombierenperigord.com

## ATTESTATION-INSCRIPTION BROCANTE PROFESSIONNELS

Attestation devant être envoyée à l'organisateur (dans l'enveloppe jointe à cette adresse : Marie-Hélène GOIX - Les Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX) qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune de Colombier.

Je soussigné(e), RAISON SOCIALE : .....

NOM ..... Prénom : ..... (de l'exploitant)

Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Type de marchandise vendue : .....

N° de véhicule (obligatoire) autorisé à entrer pour l'installation du stand :

(1 seul véhicule par emplacement) Dimensions du véhicule (L x l x h)

**RÉSERVATION :** ..... EMPLACEMENT(S) à 44 Euros = ..... Euros

**ACCÈS :** J'arriverai impérativement avant 8h par la porte N°1 ou N°2

**J'ENTOURE LA BONNE ENTREE SUR LE PLAN**

- Je déclare mon inscription ferme et définitive.
- Je m'engage à respecter le règlement ci-joint,
- Je joins une photocopie :
  - de ma Carte d'identité (recto/verso)
  - de ma Carte professionnelle (recto/verso)
  - du Récépissé de revendeur d'objets mobiliers ou Kbis de moins de 3 mois.
- Je joins un chèque de ..... Euros représentant le montant total de ma réservation à l'ordre du «Foyer Rural de Colombier»
- **Important : Tout dossier incomplet vous sera retourné.**
- **Je ne reçois pas de confirmation d'inscription**
- Je déclare sur l'honneur : - être soumis au régime de l'article L.310-2 du code du commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» :

